



ADDENDA # 1

Date : Le 3 mars 2022

Titre : Services d'aménagement paysager à l'ambassade du Canada en Suisse

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services d'aménagement paysager portant le numéro 22-195933. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP
2. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Le Canada envisagerait-il de déplacer la visite des lieux une semaine plus tard ?
- R1. Le Canada va déplacer la visite ainsi que la conférence au 15 mars 2022
-

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Dans la Partie 2 – INSTRUCTION À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

SUPPRIMER :

Dans son entièreté

2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

INSÉRER :

2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

- **Visite des lieux**

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la visite des lieux. Elle aura lieu à l'ambassade du Canada à Berne située au : Kirchenfeldstrasse 88, 3005 Berne, Suisse le 15 mars 2022 et débutera à 10:00, heure de Berne en Suisse.

Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les mesures de prévention et de contrôle des infections mises en place par la mission canadienne, y compris, mais sans s'y limiter, la pratique de la distanciation physique, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) si nécessaire, etc.

Tous les visiteurs doivent être munis d'un certificat COVID valide à la date de la visite pour la visite du site.



- **Téléconférence**

Il est obligatoire que le Soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire assiste à la conférence le 15 mars 2022. La conférence virtuelle obligatoire des soumissionnaires se tiendra via l'application Webex, et débutera à 14:00, heure de Berne en Suisse.

Les coordonnées vers la conférence virtuelle seront envoyées par courriel aux soumissionnaires suite à la confirmation de leur participation à la visite des lieux et la conférence.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard 2 jours ouvrable avant la visite des lieux et de fournir le nom du participant. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Ils devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la visite des lieux et à la conférence.

Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la conférence et à la visite des lieux ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DDP à la suite de la conférence et/ou la visite des lieux des soumissionnaires seront inclus dans la DDP, sous forme de modifications.

***Il est à noter que la participation à la conférence virtuelle du soumissionnaire ou son représentant ne sera pas considéré comme une participation à la visite des lieux ou à la conférence obligatoire.**

Veillez noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une visite des lieux des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels de 2003 (2020-05-28) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES